

Fin 2019, 16,7 millions de personnes sont retraitées de droit direct des régimes français. Leur nombre augmente de 1,8 % par rapport à fin 2018. Ce rythme, inférieur à celui observé entre 2005 et 2010 (2,6 % de croissance en moyenne par an), se situe dans la tendance des dernières années. Les femmes représentent une part croissante des retraités de droit direct, car elles sont de plus en plus nombreuses au fil des générations à avoir participé au marché du travail. Fin 2019, 13,8 millions de retraités de droit direct reçoivent une pension de base de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et 11,8 millions une pension complémentaire du régime unifié Agirc-Arrco. Un tiers des retraités perçoivent des pensions de plusieurs régimes de base ou intégrés.

## Une hausse du nombre de retraités en 2019

Tous régimes confondus au 31 décembre 2019, le nombre de retraités de droit direct ayant acquis des droits à pension en contrepartie de cotisations auprès de régimes de retraite français est estimé à 16,7 millions, dont 16,6 millions dans au moins un régime de base ou intégré<sup>1</sup> (tableau 1). Le nombre de ces retraités de droit direct vivant en France s'élève à 15,6 millions (soit 93,3 % de l'ensemble), dont la quasi-totalité dispose d'un droit dans au moins un régime de base ou intégré. Les effectifs de retraités de droit direct des régimes français augmentent de 1,8 % par rapport à fin 2018, soit 301 000 personnes de plus. L'évolution s'inscrit dans la tendance des dernières années : +1,1 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2018, ce qui représente 157 000 retraités supplémentaires par an, et +213 000 retraités entre fin 2017 et fin 2018. Ce rythme est moins soutenu que celui observé entre 2005 et 2010 : +2,6 % annuels en moyenne, soit 364 000 retraités de plus par an. Entre 2004 et 2019, le ratio entre le nombre de personnes en emploi et le nombre de retraités diminue, de 2,02 à 1,70 (graphique 1).

En effet, le nombre de personnes en emploi augmente de façon moins dynamique au cours de la période, voire diminue en 2008 et 2009 en raison de la crise économique, tandis que le nombre de retraités progresse continûment. L'évolution, chaque année, de ce nombre de retraités dépend à la fois du nombre des nouveaux retraités et du nombre de décès survenus au cours de l'année (graphique 2). Après avoir augmenté en 2017 et 2018, le nombre de nouveaux retraités baisse légèrement en 2019 (voir fiche 2). Ce résultat est la conséquence, notamment, des calendriers de recul de l'âge minimum légal de départ à la retraite et de l'âge d'annulation de la décote instaurés par la réforme de 2010, encore en phase de montée en charge<sup>2</sup>. Ainsi, autant de personnes atteignent l'âge légal d'ouverture des droits, mais un peu moins de personnes atteignent l'âge d'annulation de la décote en 2019 par rapport à l'année précédente (voir encadré 1 de la fiche 2).

## De fortes disparités territoriales

Les retraités de droit direct de plus de 55 ans représentent 27 % des personnes âgées de 15 ans

1. Dans la fonction publique de l'État et dans certains régimes spéciaux, le régime de retraite remplit à lui seul les rôles joués, pour les salariés du secteur privé, par le régime de base d'une part et les régimes complémentaires d'autre part. On parle alors de régimes intégrés. Par ailleurs, un retraité peut percevoir une pension de droit direct d'un régime complémentaire sans recevoir une pension de droit direct d'un régime de base : c'est par exemple le cas si le droit dans le régime de base a été versé sous la forme d'un versement forfaitaire unique (voir annexe 4 sur le champ de la retraite).

2. L'augmentation de l'âge légal d'ouverture des droits avait un effet jusqu'en 2018. Les effets de l'âge d'annulation de la décote se produisent de 2016 à 2023.

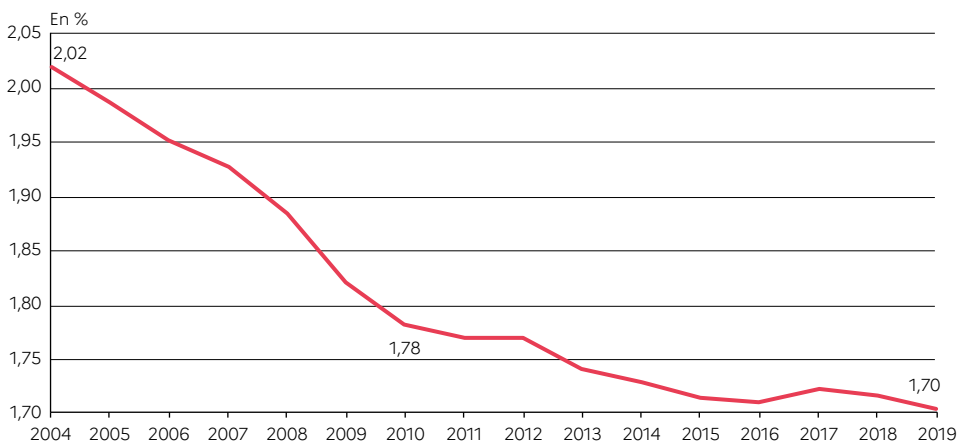
**Tableau 1** Effectifs des retraités de droit direct tous régimes

	Effectifs tous régimes (en milliers)			Effectifs dans au moins un régime de base (en milliers)	Effectifs résidents en France (en milliers)		Nombre moyen de pensions par retraité		Nombre de pensions servies (en milliers)
	Ensemble	Femmes	Hommes		Tous régimes de droit direct	Régimes de base	Ensemble (régimes de base et complémentaires)	Régimes de base	
2004	12 960	6 580	6 380	12 760	12 066	11 943	2,33	1,40	30 160
2005	13 260	6 730	6 530	13 070	12 346	12 225	2,34	1,40	31 080
2006	13 640	6 920	6 720	13 460	12 706	12 592	2,35	1,40	32 050
2007	14 020	7 130	6 900	13 860	13 076	12 969	2,36	1,39	33 120
2008	14 418	7 321	7 097	14 270	13 453	13 355	2,38	1,40	34 330
2009	14 740	7 530	7 210	14 590	13 748	13 661	2,39	1,39	35 200
2010	15 080	7 750	7 330	14 920	14 067	13 991	2,39	1,39	36 070
2011	15 291	7 904	7 387	15 101	14 193	14 129	2,41	1,40	36 830
2012	15 349	7 909	7 440	15 245	14 259	14 208	2,42	1,38	37 023
2013	15 629	8 081	7 548	15 520	14 517	14 465	2,42	1,38	37 810
2014	15 828	8 205	7 623	15 725	14 718	14 672	2,44	1,38	38 567
2015	15 980	8 301	7 680	15 874	14 873	14 824	2,45	1,39	39 139
2016	16 135	8 350	7 785	16 023	14 913	14 873	2,48	1,39	40 021
2017	16 203	8 442	7 761	16 092	15 135	15 092	2,50	1,39	40 443
2018	16 416	8 576	7 840	16 313	15 360	15 318	2,50	1,38	41 051
2019	16 717	8 759	7 958	16 611	15 594	15 548	2,33	1,37	38 938

**Note >** Voir annexe 4, note sur le champ de la retraite.

**Champ >** Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

**Sources >** DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

**Graphique 1** Rapport entre les effectifs de personnes en emploi et les effectifs de retraités de droit direct

**Note >** Voir annexe 4, note sur le champ de la retraite.

**Champ >** Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

**Sources >** DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE ; Insee, comptes de la Nation.

ou plus en France, mais cette proportion varie nettement selon les départements (*carte 1*). Elle est particulièrement faible en Île-de-France, où elle varie de 14 % en Seine-Saint-Denis à 19 % à Paris. Elle reste faible également dans les départements du nord et de l'est de la France (entre 20 % et 22 %). À l'inverse, elle dépasse 26 % dans l'ouest, le sud et le centre de la France.

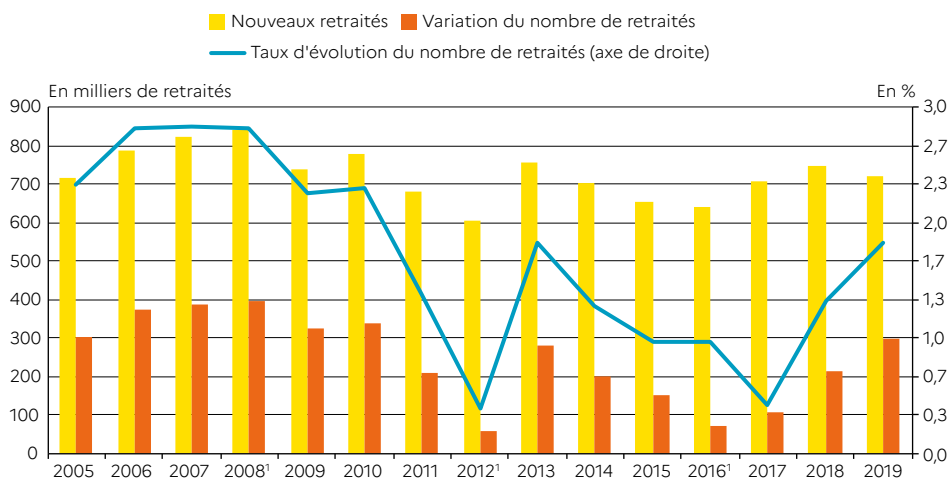
### 83 % des retraités perçoivent une pension de la CNAV

Parmi les 16,6 millions de retraités d'un régime de base, 83 %, soit 13,8 millions de retraités, perçoivent une pension de droit direct de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) (*tableau 2*). 11,8 millions reçoivent une pension complémentaire du régime unifié fusionnant l'Association générale des institutions de retraite des cadres et l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Agirc-Arrco). Les régimes de base du secteur privé ou

des indépendants non libéraux (CNAV, Mutualité sociale agricole [MSA] salariés, MSA non-salariés, Sécurité sociale pour les indépendants [SSI base]) versent 18,5 millions de pensions de droit direct, les régimes de la fonction publique 3 millions, les régimes de professions libérales (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales [CNAVPL] et Caisse nationale des barreaux français [CNBF]) environ 0,3 million, et les régimes spéciaux<sup>3</sup> plus de 0,7 million.

Le nombre de retraités augmente régulièrement dans la plupart des régimes. À la CNAV, les effectifs augmentent de 1,7 % en moyenne par an depuis 2009. La croissance des effectifs est particulièrement élevée à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales [CNRACL] et moindre dans la fonction publique militaire et à la MSA salariés. En revanche, le nombre de retraités diminue régulièrement à la MSA non-salariés depuis 2009 (-3,0 % en moyenne par an).

## Graphique 2 Variation annuelle du nombre de retraités et effectifs annuels des nouveaux retraités



1. Une rupture de série a lieu pour les années 2008, 2012 et 2016, imputable à la différence de sources utilisées : modèle ANCETRE (basé sur la vague précédente de l'EIR) pour l'année antérieure et EIR (voir annexe 3). Cela a une incidence sur l'augmentation du nombre de retraités au cours de ces trois années.

**Note >** Voir annexe 4, note sur le champ de la retraite.

**Champ >** Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

**Sources >** DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

3. FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, Enim, CANSSM, Cavimac, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, Retrep.

De nombreuses personnes ont été affiliées à plusieurs régimes au cours de leur carrière (voir fiche 13). Ainsi, fin 2019, 31 % des retraités reçoivent une pension d'au moins deux régimes de base, et sont donc dits polypensionnés (tableau 3). Le nombre moyen de pensions de droit direct provenant d'un régime de base est de 1,4 par retraité, et le nombre moyen de pensions de droit direct provenant d'un régime de base ou d'un régime complémentaire est de 2,3. Ce nombre est légèrement en recul par rapport à 2018 du fait de la fusion de l'Agirc et de l'Arrco. La part des polypensionnés par génération fluctue, elle, de 33 % à 37 % (graphique 3).

En proportion, les hommes sont plus nombreux à être polypensionnés (35 % contre 27 % des femmes), en raison d'une carrière en général plus longue, associée à une plus forte probabilité de changer de régime. En outre, les hommes ont davantage exercé des métiers d'indépendants, pour lesquels une majorité des affiliés ont aussi cotisé à d'autres régimes de base (le plus souvent au régime général) durant leur carrière.

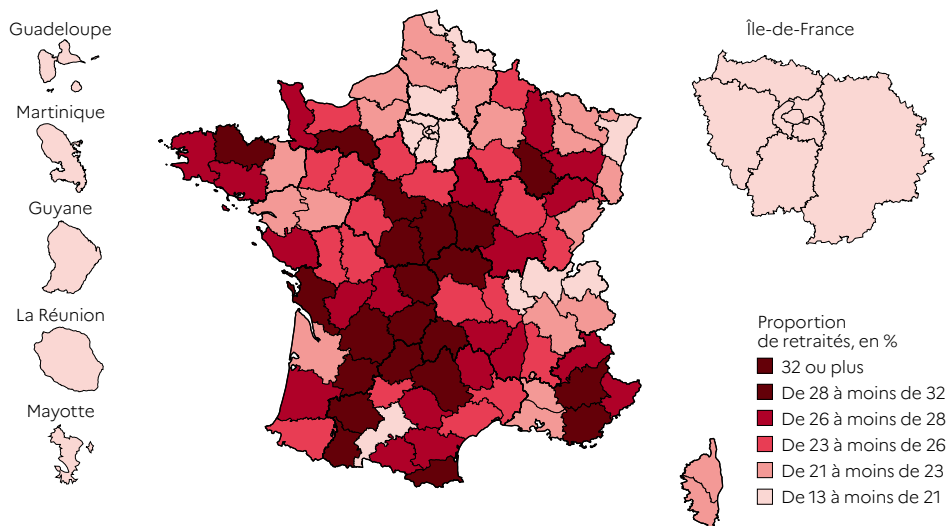
La part des polypensionnés par régime (tableau 2) est très variable selon le régime d'affiliation. Elle est très élevée à la SSI (environ 91 %), à la MSA salariés (86 %) et non-salariés (77 %), parmi les professions libérales (91 %) et à la CNRA (70 %). À l'inverse, elle est plus faible à la CNAV (37 %) et dans la fonction publique civile de l'État (FPCE) [42 %].

Si l'on définit le régime principal de base comme celui dans lequel le retraité a validé le plus grand nombre de trimestres, alors 13,1 millions de retraités ont pour régime principal un régime de salariés du privé (hors régimes spéciaux) ou un régime d'indépendants, dont 11,2 millions la CNAV. 2,8 millions de retraités dépendent principalement d'un régime de la fonction publique.

### De plus en plus de femmes retraitées de droit direct

Bien qu'elles aient, en moyenne, moins participé au marché du travail que les hommes, les femmes sont majoritaires parmi les bénéficiaires d'une pension de droit direct du fait notamment d'une espérance de vie plus longue. Les effectifs

### Carte 1 Proportion de retraités de plus de 55 ans par département, parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus, fin 2016



**Note >** En France, les retraités de plus de 55 ans représentent 27 % des personnes âgées de 15 ans ou plus. La proportion est estimée globalement pour les DROM.

**Champ >** Retraités ayant perçu au moins un droit direct et résidant en France.

**Sources >** DREES, EIR 2016 ; Insee, structure de la population du département par âge au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

de femmes à la retraite augmentent également plus rapidement, en raison d'une progression de leur taux d'activité au fil des générations et d'un âge moyen de départ à la retraite se rapprochant de celui des hommes (voir fiche 15). Entre 2004 et 2019, la part des femmes parmi l'ensemble des retraités de droit direct a augmenté de 1,6 point, de 50,8 % à 52,4 %.

La proportion de femmes parmi les retraités de droit direct varie très fortement entre régimes. Les femmes ne représentent que 7 % des retraités de droit direct parmi les anciens militaires. Cette proportion est également faible à la SNCF, à la RATP et au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de

l'État (FSPOEIE). À l'inverse, 79 % des retraités de droit direct de la caisse des clercs et employés de notaire (CPRCEN) sont des femmes. Les femmes sont également relativement plus nombreuses à CNRACL et la Cavimac. Ces variations sont le reflet des parts respectives des femmes et des hommes dans les divers secteurs d'activité en cours de carrière.

### Fin 2019, la moitié des retraités de droit direct ont plus de 72 ans et 5 mois

Fin 2019, l'âge médian des retraités de droit direct est de 72 ans et 5 mois (72 ans et 2 mois fin 2018). Il est de 73 ans et 2 mois pour les femmes et 72 ans et 11 mois pour les hommes.

**Tableau 2** Effectifs des retraités de droit direct, par régime de retraite en 2019

	Effectifs (en milliers)	Part des hommes (en %)	Part des polypensionnés (en %)	Évolution (en %)			Effectifs en % de l'ensemble tous régimes
				2018-2019	2014-2019	2009-2019	
CNAV	13 799	46	36	1,3	6,8	17,9	83
Agirc-Arrco <sup>1</sup>	11 833	51	nd	1,5	8,1	20,2	71
MSA salariés	1 867	61	86	-1,9	-3,0	-3,2	11
MSA non-salariés	1 214	47	77	-3,2	-13,6	-26,4	7
Fonction publique civile de l'État <sup>2</sup>	1 587	43	43	1,2	6,4	18,0	9
Ircantec	1 865	39	nd	2,3	11,3	23,9	11
SSI base	1 589	65	91	-0,8	4,0	13,5	10
CNRACL <sup>2</sup>	1 183	30	70	3,9	25,9	56,1	7
Régimes spéciaux <sup>3</sup>	743	74	58	-1,8	-6,3	-12,9	4
Professions libérales <sup>4</sup>	347	64	91	5,5	29,4	74,9	2
<b>Ensemble, tous régimes<sup>5</sup></b>	<b>16 717</b>	<b>48</b>	<b>32</b>	<b>1,8</b>	<b>5,6</b>	<b>13,4</b>	<b>100</b>
<b>Retraités dans au moins un régime de base<sup>5</sup></b>	<b>16 611</b>	<b>48</b>	<b>32</b>	<b>1,8</b>	<b>5,6</b>	<b>13,9</b>	<b>99</b>

nd : non disponible.

1. Voir annexe 4, note sur la fusion de l'Agirc-Arrco.

2. Voir annexe 4, note sur le champ de l'invalidité et de la retraite.

3. Régimes spéciaux : FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, Enim, CANSSM, Cavimac, CRPCEN, Caisses de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, Retrep.

4. Professions libérales : CNAVPL, CNBF, Irceec.

5. Un retraité peut percevoir un droit direct d'un régime complémentaire sans recevoir un droit direct d'un régime de base (voir annexe 4 sur le champ de la retraite). C'est ce qui explique la différence entre les deux dernières lignes.

**Notes >** Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. À la MSA non-salariés, les données de l'EACR excluent les résidents des DROM avant 2016. Les données détaillées par régime sont disponibles dans le fichier Excel associé à cette fiche sur le site de la DREES : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>.

**Champ >** Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année 2019, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

**Sources >** DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE, rapport CCSS de septembre 2020.

Les bénéficiaires d'une pension de droit direct qui ont entre 65 et 69 ans sont les plus nombreux : ils représentent 23 % de l'ensemble des retraités de droit direct (graphique 4). 15 % des

titulaires d'un droit direct ont moins de 65 ans (7 % de femmes et 8 % d'hommes). Après 75 ans, la part des bénéficiaires diminue et les femmes deviennent majoritaires. ■

**Tableau 3** Effectifs des retraités de droit direct d'un régime de base en 2019, selon le régime principal

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)
<b>Tous retraités de droit direct</b>	<b>16 720</b>	<b>100,0</b>	<b>8 760</b>	<b>100,0</b>	<b>7 960</b>	<b>100,0</b>
<b>Retraités de droit direct d'un régime de base</b>	<b>16 610</b>	<b>99,3</b>	<b>8 720</b>	<b>99,5</b>	<b>7 890</b>	<b>99,1</b>
<b>dont anciens salariés à titre principal<sup>1</sup></b>	15 030	<b>89,9</b>	8 050	<b>91,9</b>	6 980	<b>87,7</b>
Salariés du régime général	11 200	<b>67,0</b>	6 200	<b>70,8</b>	5 000	<b>62,8</b>
Fonctionnaires civils d'État	1 510	<b>9,0</b>	860	<b>9,8</b>	650	<b>8,2</b>
Fonctionnaires militaires d'État	340	<b>2,0</b>	20	<b>0,2</b>	320	<b>4,0</b>
MSA salariés	450	<b>2,7</b>	150	<b>1,7</b>	300	<b>3,8</b>
Fonctionnaires CNRACL	980	<b>5,9</b>	690	<b>7,9</b>	290	<b>3,6</b>
Régimes spéciaux <sup>2</sup>	550	<b>3,3</b>	130	<b>1,5</b>	420	<b>5,3</b>
<b>dont anciens non-salariés à titre principal<sup>1</sup></b>	1 410	<b>8,4</b>	600	<b>6,8</b>	810	<b>10,2</b>
MSA non-salariés	730	<b>4,4</b>	410	<b>4,7</b>	320	<b>4,0</b>
SSI base	520	<b>3,1</b>	140	<b>1,6</b>	380	<b>4,8</b>
Professions libérales	160	<b>1,0</b>	50	<b>0,6</b>	110	<b>1,4</b>
<b>dont : aucun régime principal<sup>3</sup></b>	130	<b>0,8</b>	40	<b>0,5</b>	90	<b>1,1</b>
<b>Monopensionnés d'un régime de base</b>	<b>11 290</b>	<b>67,5</b>	<b>6 320</b>	<b>72,1</b>	<b>4 970</b>	<b>62,4</b>
<b>Polypensionnés de régimes de base ayant un régime principal<sup>1</sup></b>	<b>5 150</b>	<b>30,8</b>	<b>2 330</b>	<b>26,6</b>	<b>2 820</b>	<b>35,4</b>
<b>Autres retraités de droit direct<sup>4</sup></b>	<b>110</b>	<b>0,7</b>	<b>40</b>	<b>0,5</b>	<b>70</b>	<b>0,9</b>

1. Pour les retraités polypensionnés, le régime indiqué correspond au régime principal, c'est-à-dire celui représentant plus de la moitié de la carrière.

2. Régime spéciaux : FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, Enim, CANSSM, Cavimac, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, Retrep.

3. Retraités bénéficiant d'un avantage de droit direct dans au moins trois régimes de base différents, dont aucun ne représente plus de la moitié de la carrière.

4. Retraités percevant un droit direct dans au moins un régime complémentaire (mais dans aucun régime de base).

Il s'agit de la différence entre les deux premières lignes (voir annexe 4 sur le champ de la retraite).

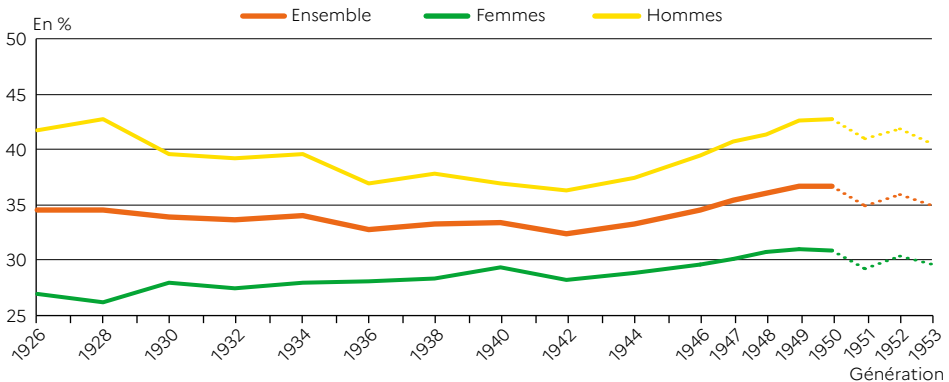
**Notes >** Des données complémentaires qui portent sur les effectifs de retraités de droit direct d'un régime de base selon le régime principal sont disponibles dans l'espace Open data : <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr>.

Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Certains des résultats présentés dans ce tableau peuvent être volatils d'une année sur l'autre. Ils fournissent donc des ordres de grandeur et n'ont pas vocation à permettre de calculer une évolution annuelle. Les effectifs sont donc ici arrondis à la dizaine de milliers.

**Champ >** Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année 2019, résidant en France entière ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2019.

**Sources >** DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

**Graphique 3** Part des polypensionnés, par génération et par sexe

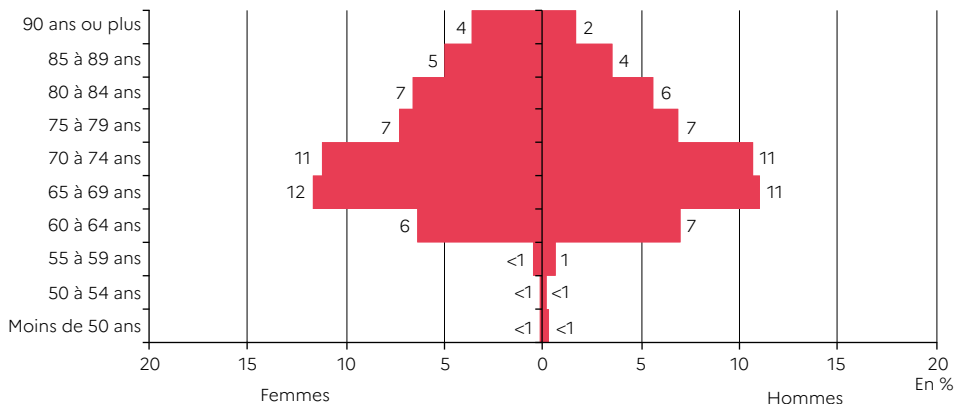


**Note** > Les données en pointillés (pour la génération 1951) ont été estimées à partir du modèle ANCETRE. La baisse observée pour la génération 1951 s'explique en partie par la mise en place de la Lura au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**Champ** > Retraités résidant en France ou à l'étranger, bénéficiaires d'au moins un droit direct, pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à l'âge de 66 ans.

**Sources** > DREES, EIR 2016 pour les générations 1926 à 1950, modèle ANCETRE pour les générations 1951 et 1953.

**Graphique 4** Pyramide des âges des bénéficiaires d'un avantage de droit direct en 2019



**Lecture** > Fin 2019, 4 % des retraités percevant une pension de droit direct sont des femmes âgées de 90 ans ou plus.

**Champ** > Retraités ayant perçu un droit direct en 2019, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

**Source** > DREES, modèle ANCETRE.

**Pour en savoir plus**

- > Données historiques et par régimes détaillés disponibles dans l'espace Open Data : <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr>, rubrique Retraite.
- > Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) (2020, novembre). *Recueil statistique de la branche retraite 2019*. Paris, France : CNAV.
- > Conseil d'orientation des retraites (COR) (2020, novembre). *Évolutions et perspectives des retraites en France*. Rapport annuel.
- > Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) (2020). *L'essentiel sur les travailleurs indépendants en chiffres*. Paris, France : Urssaf/Observatoire statistique des travailleurs indépendants.
- > Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) (2020, septembre). *Les comptes de la Sécurité sociale*. Rapport annuel.
- > Ministère de l'Économie et des Finances (2020). *Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique, annexé au projet de loi de finances pour 2021*.
- > Mutualité sociale agricole (MSA) (2020). *Chiffres utiles de la MSA*. Paris, France : MSA.